



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

31 Mai 2021

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusés : 10

Pouvoirs : 10

L'an deux mil vingt et un et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt et un mai deux mil vingt et un.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Julien DETREZ, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Magali BARBEAU, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Jérôme ADAM, Frank SULTAN, Bernadette BONZOM.

Excusés avec pouvoir :

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN,
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,
Madame Evelyne GUILLERMET a donné procuration à Madame Mireille GOYET,
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,
Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT,
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Monsieur Jean-Claude METHEL, a donné procuration à Madame Béatrice ALIPHAT,
Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine STEKELOROM a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-40 : Contribution au Fonds de Solidarité au Logement au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de participer financièrement au Fonds de solidarité pour le Logement au titre de l'année 2021

FIXE cette participation volontaire à 898 € calculée sur la base de 0,15 € par habitant, selon le dernier recensement de la population.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 2021-41 : Finances – Demande de subvention au Centre National du Livre

Le Conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE auprès du Centre National du Livre une aide financière dans le cadre du dispositif « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques » pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Dispositif	Opération	Taux	Plan de financement
CNL - Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques	Renforcer le fonds disponible	30 %	2 764 € TTC
Autofinancement	Commune	70 %	6 450 € TTC
	Total	100 %	9 214 € TTC

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2021-42 – Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'opération modernisation de l'administration - acquisition de logiciels de gestion dématérialisée pour les services scolaire, logement, courrier et urbanisme

Le Conseil municipal, à l'unanimité

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Modernisation de l'administration - acquisition de logiciels de gestion dématérialisée pour les services scolaire, logement, courrier et urbanisme » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide au Développement de la Provence Numérique

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide au développement de la Provence Numérique »	60 %	14 862,00 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	40 %	9 908,00 euros
TOTAL	100 %	24 770,00 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2021-43 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'équipements dédiés à la Police Municipale

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 28 voix POUR et 1 voix CONTRE (Denis BARROERO),

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Acquisition d'équipements destinés à la Police Municipale » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux équipements pour la sécurité publique ;

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux équipements pour la sécurité publique »	60 %	14 415,66 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	40 %	9 610,44 euros
TOTAL	100 %	24 026,10 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2021-44 – Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de travaux d'aménagement dans les crèches et les écoles de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Réalisation de travaux d'aménagement dans les crèches et écoles de la commune » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité ;

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	16 131,85 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	6 913,65 euros
TOTAL	100 %	23 045,50 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2021-45 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de travaux d'aménagement dans les cimetières de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Réalisation de travaux d'aménagement dans les cimetières de la commune » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité ;

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	42 124,60 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	18 053,40 euros
TOTAL	100 %	60 178,00 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2021-46 – Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'aménagement de l'esplanade et de l'aire de jeux située devant le Groupe Scolaire Edouard Vaillant

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Aménagement de l'esplanade et de l'aire de jeux située devant le Groupe Scolaire Edouard Vaillant » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité ;

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	20 220,20 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	8 665,80 euros
TOTAL	100 %	28 886,00 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2021-47 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de travaux de chauffage climatisation à la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Réalisation de travaux de chauffage climatisation à la bibliothèque municipale » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 31 mai 2021,

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services du Département ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité ;

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous ;

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	21 000,00 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	9 000,00 euros
TOTAL	100 %	30 000,00 euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2021 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2021-48 - Convention de servitude d'ancrage pour alimentation de caméras de vidéosurveillance sur façade d'immeuble privé

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

VU la promesse de constitution de servitude portée en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de constitution de servitude d'ancrage présentée en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la servitude d'ancrage de câbles pour caméras de vidéosurveillance sur l'immeuble cadastré AW 110

DIT que les frais d'établissement de l'acte authentique demeureront à la charge pleine et entière de la Commune

Délibération n° 2021-49 - Personnel – Actualisation et modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion ;

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires ;

VU l'arrêté n° 2021/010 du 7 janvier 2021 instaurant les lignes directrices de gestion pour la commune de Saint Mitre les Remparts ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant que l'arrêté de nomination de l'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et que les arrêtés de nomination pour avancement de grade ont été pris ;

DECIDE de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe (IB 356/486) pour pourvoir au recrutement d'un agent au sein du service Festivités.

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les nominations des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2021 et la nomination de l'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

ADOpte l'actualisation et la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que le poste créé est déclaré vacant dans l'attente de l'arrêté de nomination de l'agent concerné.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 31 mai 2021 une fois que l'arrête de nomination aura été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2021.

Délibération n° 2021-50– Personnel – Modification de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux susceptibles d'être alloués à certains fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

VU l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

DECIDE d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections pour les agents non admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

FIXE le coefficient à appliquer aux taux moyens de l'IFTS des attachés territoriaux de 2^{ème} catégorie à 2,9.

DIT que le montant de l'IFCE sera calculé comme suit :

1-Crédit global réparti entre les différents bénéficiaires :

Taux mensuel moyen IFTS 2^{ème} catégorie x 2,9 x nombre de bénéficiaires x nombre de jours de scrutin

2-Montant individuel maximum par élections :

(Taux annuel moyen IFTS 2^{ème} catégorie x 2,9) /4

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2021.

DIT que les attributions individuelles seront fixées par Monsieur le Maire dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul susmentionnées.

La séance est levée à 19h54.



Le Maire,
Vincent GOYET